



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Madame DURANTON Nicole

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur GROIZELEAU Bruno,
Monsieur DERRAR Mohamed, Vice-présidents

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par le GEA à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- à **Madame Roselyne NOEL** propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **736,00 €**, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie.
- à **Monsieur Patrick AUFFRAY** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles, de ventilation, de remplacement des menuiseries.
- à **Monsieur Sliman BRICK** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des murs périphériques, de remplacement de la porte d'entrée et de de la chaudière au gaz naturel.
- à **Monsieur Martin PICQUENDAR** propriétaire occupant, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **800,00 €** et une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, **soit un total de 1 600 €**, pour des travaux d'isolation des combles perdus, de VMC Hygro b, de remplacement de la chaudière, de remplacement des menuiseries et adaptation, de pose de volets roulants électriques, d'installation de sanitaires adaptés, d'aménagement de l'accessibilité extérieure de la maison à la voirie.
- à **Monsieur Djelloul BEKKOUCHE** propriétaire occupant, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **539,00 €**, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie.
- à **Madame et Monsieur Jacqueline et Jean-Claude HOUSSIN** propriétaires occupants, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **700,00 €**, pour des travaux d'adaptation de la salle de bains.

☞ **APPROUVE**, après consultation des associations et personnes publiques associées, l'agenda d'accessibilité programmée des transports (Ad Ap transports) et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération à signer tout acte et tout avenant à ce document, toute convention relative à la mise en œuvre des travaux de mise en accessibilité ; les critères prioritaires de mise en conformité des arrêts sont les suivants :

- arrêt situé sur une ligne structurante (T1 et T2),
- arrêt desservi par deux lignes de transport,
- arrêt constituant un pôle d'échange
- arrêt à proximité d'un pôle générateur de déplacement ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou âgées
- et un arrêt accessible/commune

ce sont ainsi 66 arrêts qui seront mis aux normes d'accessibilité sur 3 ans, pour un coût total estimé à 1 115 640 € TTC.

☞ **DECIDE** la mise en place d'un service gratuit de la ligne de bus T9 le dimanche 2 octobre 2016 à l'occasion des fêtes normandes et **AUTORISE** le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de ce service du dimanche

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BDE ESCCIE d'un montant de **1 200 €** au titre de l'année 2016 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association BDE ESCCIE, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention,

☞ **DECIDE** de confier les gravats issus des opérations de décaissage des trottoirs et voirie à l'entreprise OTP, pour recyclage, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'une durée d'un an, ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants.

☞ **EXONERE** totalement, et exceptionnellement, les entreprises La Signalisation Routière et Sodilor des pénalités de retard dues dans le cadre de l'exécution du marché 14.37.03 « fourniture et livraison de matériels de signalisation plastique »